

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 15 février 2024

DÉLIBÉRATION N° 012/2024	TRANSFERT DE LA PARCELLE AO 694 CONSTITUANT EN PARTIE L'ASSIETTE DE L'ESPLANADE ROSA PARKS AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°112/2018 DU 28 SEPTEMBRE 2018
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quinze février à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 9 février 2024.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Jéhan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Coirier), Mme Leray (pouvoir à M. Audubert), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa)

**Absents non excusés :**

M. Le Forestier, conseiller municipal

Loïc Chusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

### **OBJET : TRANSFERT DE LA PARCELLE AO 694 CONSTITUANT EN PARTIE L'ASSIETTE DE L'ESPLANADE ROSA PARKS AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°112/2018 DU 28 SEPTEMBRE 2018 :**

**Mme Claire Guiu** donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville de Rezé est propriétaire de la parcelle cadastrée AO 694 constituant en partie l'assiette de l'esplanade Rosa Parks.

Cette esplanade est affectée au domaine public métropolitain. Elle est considérée comme une annexe de voirie.

Pour une meilleure cohérence en termes de gestion, il est proposé de transférer la parcelle cadastrée AO 694 à Nantes Métropole compétente en matière de gestion de voirie publique.

S'agissant d'emprise foncière à usage de voirie, ce transfert interviendra à titre gratuit.

Il faut préciser que par délibération n°112/2018 du 28 septembre 2018, le Conseil municipal avait approuvé le transfert de la parcelle susvisée au profit de Nantes Métropole. Cependant, la Direction Immobilière n'avait pas été saisie. Or, les cessions de biens par une collectivité territoriale donnent systématiquement lieu à un avis du Domaine.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le transfert au profit de Nantes Métropole, compétente en matière de gestion de voirie, de la parcelle cadastrée AO 694 constituant l'assiette de l'esplanade Rosa Parks.

#### **Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain approuvé le 5 avril 2019 par le Conseil Métropolitain,

Vu la délibération n°112/2018 du 28 septembre 2018,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 11 novembre 2023 précisant que la nature de l'opération s'analyse en un transfert de charge entre collectivités et qu'elle peut intervenir à titre gracieux,

Considérant que ces parcelles, affectées au domaine public, resteront dans le domaine public métropolitain

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 31 janvier 2024.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

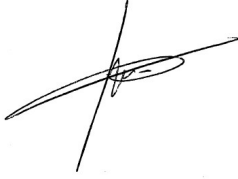
- Approuve le transfert à titre gracieux au profit de Nantes Métropole de la parcelle communale cadastrée AO 694 constituant en partie l'assiette de l'Esplanade Rosa Parks.

- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à ce transfert,

- Précise que les frais d'acte relatifs à ce transfert seront à la charge de Nantes Métropole.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Le secrétaire de séance,  
Loïc Chusseau

Handwritten signature of Loïc Chusseau, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line with a loop.

La maire,  
Agnès Bourgeois

Handwritten signature of Agnès Bourgeois, featuring a vertical line with a large loop and a horizontal line below it.

## Transfert de la parcelle AO 694 – Esplanade Rosa PARKS

